

LETTRE DE MISSION DE LA REFERENTE HANDICAP
(Arrêté n°2024-21 du 1^{er} octobre 2024 du directeur de l'IEP)

Vous avez accepté la mission de référente Handicap que je vous ai confiée et je vous en remercie.

1/ Vos missions

- Favoriser l'insertion, le maintien dans l'emploi et accompagner les agents en situation de handicap tout au long de leur carrière, notamment pour leurs mobilités et progression professionnelle.
- Suivre les actions de Sciences Po Aix en matière d'accueil, d'insertion et de maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap notamment en matière de ressources humaines, de communication voire d'élaboration et de suivi de la politique handicap.
- Informer et communiquer les agents et les usagers sur les handicaps, les dispositifs mobilisables et les actions réalisées par Sciences Po Aix.
- Favoriser, en collaboration avec la direction des ressources humaines, le recrutement des personnes en situation de handicap.

2/ Moyens mis à votre disposition

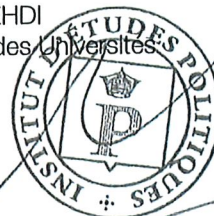
- Moyens informatiques
 - Vous disposez d'une adresse électronique pour exercer vos missions de référent handicap : referente.handicap@sciencespo-aix.fr
- Moyens d'information et de communication :
 - Vous pouvez communiquer (informations, actualités, documents, etc.) avec l'ensemble des agents/des étudiants par le biais du secrétariat de direction qui dispose d'une liste de diffusion « Tous IEP ».
 - Vous pouvez également communiquer des informations par le biais de la newsletter de Sciences Po Aix.
- Moyens matériels :
 - Vous disposez d'un bureau disposant d'un poste de travail informatique et d'un mobilier vous permettant de mettre sous clé ses dossiers. Ce bureau vous permet également de recevoir les personnes le souhaitant en toute confidentialité.

3/ Rapport annuel

Vous établirez un rapport annuel d'activité dressant un état des lieux des actions et de leurs résultats durant l'année écoulée. Aucune donnée à caractère personnel ne figurera dans ce rapport (anonymisation). Vous m'adresserez ce rapport au plus tard le 31 décembre de chaque année. Une synthèse du rapport est transmise aux membres du comité social compétent.

Je vous souhaite une pleine réussite dans votre mission.

Rostane MEHDI
Professeur des Universités
Directeur



Lettre remise en mains propre le 9/10/2024
Caroline HENRY
Référente handicap